

La directive SFDR (SFDR: Sustainable Finance Disclosures Directive) définit : les principales incidences négatives en matière de durabilité (PAI pour « principal adverse impacts ») :

Incidences des décisions d'investissement qui entraînent des effets négatifs, importants ou susceptibles de l'être, sur les facteurs de durabilité (questions environnementales, sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption)

Sensible aux dangers du changement climatique, La Banque Privée Saint Germain partage les dernières mesures de la Commission Européenne. La Banque Privée Saint Germain est convaincue que les défis qui guident les politiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) sont, et deviendront encore plus, les pierres angulaires de la durabilité de notre activité économique.

Toutefois, en raison du manque de données disponibles et fiables, La Banque Privée Saint Germain n'est actuellement pas en mesure d'examiner les principaux effets négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. La situation sera cependant réévaluée à mesure du développement des outils et de la disponibilité des analyses.